Crèche Babyloup : La Halde désavoue sa présidente

09/11/2010 à 20h05

Le service juridique de la Halde a produit une note favorable à une salariée licenciée en 2008 par une crèche associative de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) au motif qu'elle souhaitait porter le voile, désavouant sa présidente Jeannette Bougrab, selon Le Monde

Contactée par l'AFP, la Haute autorité de lutte contre les discriminations a indiqué que Jeannette Bougrab allait adresser une mise au point au journal. Une source proche dossier, également interrogée par l'AFP, a confirmé le contenu de la note révélée par le quotidien du soir.

Selon Le Monde, la note du service juridique de la Halde juge que la crèche Baby Loup, située à Chanteloup-les-Vignes, «*relève du droit privé (…)*»

Les juristes, indique le quotidien, «*rappellent que la création de Baby Loup résulte d'une initiative privée, qu'aucun moyen matériel ou humain n'est mis à sa disposition par la mairie et que, **même si les subventions des collectivités locales et de la CAF représente plus de la moitié de ses ressources**, il s'agit là de sommes correspondant au mécanisme habituel de financement des crèches*».

Le Figaro/AFP